

## Questionnaire à l'attention des avocats et de leurs cabinets

### Etat des lieux sur la mise en œuvre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

28 juillet 2011

La Délégation des Barreaux de France (DBF), basée à Bruxelles, est la représentation, auprès des institutions européennes, du Conseil National des Barreaux, du Barreau de Paris et de la Conférence des Bâtonniers. Elle représente ainsi l'ensemble des Barreaux et des avocats français, soit plus de 53 000 avocats.

Dans le cadre des travaux réalisés au sein du Conseil des Barreaux Européens (CCBE), la DBF sollicite les confrères afin de recueillir des informations relatives à la mise en œuvre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) au sein des cabinets d'avocats.

La RSE peut se définir comme :

*« Un concept qui désigne l'intégration volontaire*

- des préoccupations sociales et
- des préoccupations écologiques des entreprises

*à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. »<sup>1</sup>*

La RSE repose donc sur trois piliers que sont l'économie, le social et l'environnemental.

Afin de mieux comprendre comment la Profession d'avocat applique/met en œuvre les principes de la RSE, nous avons élaboré les questions suivantes.

**Nous serions heureux que vous puissiez répondre à ces 10 questions avant  
le 5 septembre 2011.**

<sup>1</sup> COM(2001)366 final, disponible à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0366:FIN:FR:PDF>

**QUESTIONS GENERALES SUR LA PRISE EN COMPTE PAR LA PROFESSION  
DE LA RSE**

**Question n°1 :**

Votre cabinet a-t-il connaissance des problématiques et des enjeux en matière de RSE ?

- OUI  
 NON

Explicitez votre réponse

---

---

---

---

---

**Question n°2 :**

Quelles démarches votre cabinet entreprend-il en matière de RSE ?

---

---

---

---

---

**LA RSE APPLIQUEE AU PILIER ECONOMIQUE**

**Question n° 3 :**

Votre cabinet s'est-il engagé à mettre en œuvre une politique de normalisation ?

- OUI
- NON

Si OUI, laquelle et pourquoi (exemple : normes ISO) ?

---

---

---

---

---

**Question n° 4 :**

Dans quelle mesure prenez-vous en compte des objectifs de bonne gouvernance dans le fonctionnement de votre cabinet ?

---

---

---

---

---

**Question n° 5 :**

Comment l'éthique est-elle prise en compte/intégrée dans la politique interne et externe de votre cabinet ?

---

---

---

---

---

---

**LA RSE APPLIQUEE AU PILIER SOCIAL**

**Question n° 6 :**

Votre cabinet s'est-il engagé à mettre en œuvre une politique interne d'investissement dans le capital humain, la santé et la sécurité (diversité, non-discrimination, égalité homme-femme, parité, handicap, etc.) à la fois au stade du recrutement et dans la gestion des ressources humaines au quotidien ?

- OUI
- NON

Si OUI, lesquelles ?

---

---

---

---

---

**Question n°7 :**

Votre cabinet s'est-il engagé à mettre en œuvre une politique du bien-être à l'égard de ses collaborateurs et de ses employés au sein de votre structure (aménagement du temps de travail, maternité/paternité, etc.) ?

- OUI
- NON

Si OUI, lesquelles ?

---

---

---

---

---

**Question n° 8 :**

Votre cabinet propose-t-il des modules de formation en matière de RSE à l'égard de ses membres, de ses clients et/ou de ses confrères ?

- OUI
- NON

Si OUI, pourriez-vous joindre le programme de ces modules/formations ?

---

---

---

---

---

**Question n°9 :**

Participez-vous à des modules de formation en matière de RSE ?

- OUI
- NON

Si OUI, pourriez-vous joindre le programme de ces modules/formations et précisez l'entité qui les délivre ?

---

---

---

---

---

## LA RSE APPLIQUEE AU PILIER ENVIRONNEMENTAL

**Question n°10 :**

Votre cabinet s'est-il engagé à mettre en œuvre une politique en matière de gestion des ressources naturelles (économie d'énergie, éco-gestion des fournitures, tri sélectif des déchets, impression éco-responsable, etc.) ?

- OUI  
 NON

Si OUI, quels exemples concrets pourriez-vous nous donner ?

---

---

---

---

---

Merci de bien vouloir nous les faire parvenir par courriel à :  
[mathieu.rouillard@dbfbruxelles.eu](mailto:mathieu.rouillard@dbfbruxelles.eu) ou [julien.maniere@dbfbruxelles.eu](mailto:julien.maniere@dbfbruxelles.eu)  
au format Word ou PDF.

Pour toutes informations et/ou questions complémentaires, vous pouvez vous adresser à Mathieu Rouillard ou à Julien Manière, avocats collaborateurs de la DBF en charge de ces questions, aux adresses courriels ci-dessus ou par téléphone au +32 (0) 2 230 83 31.